

Conseil municipal du 20 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2017 les membres composant le conseil municipal de NICORPS se sont réunis en mairie le 20 mars 2017 à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Alain GUEZOU, Maire.

Sont présents : M Alain GUEZOU, Pascal HAIZE, Michel GUILLON, Didier BERNARDIN, Françoise VOISIN, Martine VERNIER, Yves LEMOUTON Marie-Laure MARTIN, Emmanuel FONTENEY Jean-Philippe HENRARD, Didier LEDOUX lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration :

Absent excusé :

Absent :

Ordre du jour :

- *approbation et signature du compte rendu de la dernière séance,*
- *désignation d'un secrétaire de séance,*
- *acquisition de terrains*
- *rétrocession voirie terrain Delacour*
- *travaux cimetièrè*
- *point sur l'urbanisme – compte rendu PLU*
- *préparation des budgets 2017*
- *compte rendu réunion – CMB et autres*
- *Ajout d'un point supplémentaire si besoin*
- *Questions diverses*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M Didier Ledoux est désigné pour remplir cette fonction.

Le conseil approuve et signe le compte rendu de la dernière réunion

Acquisition de terrains

M le maire fait part au conseil municipal de l'avancement des négociations avec la famille Marie, propriétaire de terrains situés au bourg et classés en zone constructible du PLU en cours d'élaboration. Un courrier de ces propriétaires a été reçu en mairie proposant un prix de 5.00€ le mètre carré. Le conseil décide de faire une offre comprenant l'achat du terrain et les frais d'acquisition pour un montant total de 50 000€, la surface approximative de la partie située en zone constructible est de 10 000 m².

Un autre propriétaire concerné (Me Thomas) dont les terrains se trouvent en continuité des parcelles appartenant à la famille Marie, a été contacté mais n'a pas encore donné de réponse.

La possibilité d'acquisition du terrain situé derrière la mairie a été soumise à débat. Cette parcelle pourrait permettre un agrandissement du bâtiment actuel ainsi qu'un accès aux parcelles situées côté ouest et qui seront classées en zone constructibles dans le nouveau Plan local d'urbanisme. La propriétaire demande le prix de 8 000€ pour 466m². Le conseil municipal, après en avoir débattu, en évoquant :

- la façon d'envisager un éventuel agrandissement de la mairie avec une salle de réunion plus vaste et accessible indépendamment de la mairie
- la vocation de cette salle par rapport aux associations
- les délais de création d'un second lotissement et la possibilité d'attendre l'évolution de la situation avant d'acheter le terrain

se prononce, par 7 voix pour, 3 contre et une abstention, pour entamer une négociation avec Mme Dilasser, propriétaire la parcelle concernée, en demandant une révision à la baisse du prix demandé.

Rétrocession terrain SARL POSEIDON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement de la négociation avec la société Poseïdon concernant l'aménagement du terrain situé rue du Bourg. Une première construction a été édifïée sur un total prévu de quatre. Une voie centrale dessert l'ensemble. Dans le cours de l'élaboration du PLU en cours, il est prévu d'utiliser cet accès pour l'aménagement des parcelles classées constructibles situées en limite de la propriété de la SARL Poséïdon. Toutefois une modification de la largeur de la voie a été demandée (10 m au lieu de 8 m prévu sur le plan) pour desservir correctement le secteur à urbaniser. Cette modification entraîne un déplacement des branchements eau potable, électricité, eaux usées, téléphone déjà installés sur les deux parcelles non construites sur la partie est du terrain.

Un accord est proposé par la SARL Poséïdon pour céder gracieusement à la commune la voirie et l'emprise réservée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la rétrocession de la voirie sur une largeur de 10 m,
- que le déplacement des branchements existants sur les deux parcelles situées côté Est du terrain seront à la charge de la SARL Poséïdon,
- qu'un plan de recollement des réseaux soit fourni,
- que les frais de bornage seront à la charge de la SARL Poséïdon,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir pour concrétiser cette cession, avec la faculté de substituer.

Compétence urbanisme de la communauté Coutances Mer et Bocage **Poursuite du PLU en cours d'élaboration**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la compétence urbanisme est exercée depuis le 1^{er} janvier 2017 par la CMB et que la poursuite de l'élaboration du Plan Local

Conseil municipal du 20 mars 2017

d'Urbanisme de la commune de Nicorps doit être réalisée soit maîtrise communautaire avec accord préalable de la CMB.

Le conseil municipal,

Vu, le Code de l'urbanisme, notamment ses article L 153-8 et L 153-9,

Considérant :

- l'état d'avancement du PLU,
- que la communauté de communes peut achever la procédure d'élaboration du PLU
- que l'accord de la commune est requis

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner son accord à la poursuite de l'élaboration du PLU par la communauté de communes Coutances Mer et Bocage.

Préparation budgets 2017

Le conseil prépare les budgets 2017, les crédits inscrits en section de fonctionnement restent stables par rapport à l'année 2016. Les modifications concernent le montant de l'attribution de compensation versée à la communauté de communes en raison de transferts de compétences comme la participation au syndicat d'incendie ou les variations des taux d'imposition des taxes locales qui augmenteront pour la CMB et baisseront dans les mêmes proportions pour la commune. Cette perte de recettes sera compensée à travers l'attribution de compensation. En section d'investissement seront prévus les travaux dans le cimetière ainsi que les acquisitions de terrains.

Compte rendu réunions

Les délégués du conseil font part des réunions des commissions communautaires auxquelles ils ont assisté : Mme Martin : commission sports, M Lemouton : commission finances et Mme Voisin : commission culture.

M le maire a rencontré un responsable d'ENEDIS qui lui a présenté le projet d'enfouissement du réseau électrique entre le lieu-dit « le Vicquet » et le lotissement des Jonquilles.

Bureaux de vote

Le conseil prépare les bureaux de vote pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017.

Questions diverses

M Guillon fait part de la mise en accessibilité des infrastructures communautaires dont le montant est estimé à 1 934 860€.

Mme Martin intervient au sujet d'un projet de mise à disposition d'une salle de lecture qui pourrait être ouverte dans la petite salle de réunion. Des livres et magazines seraient consultables librement par toutes les personnes intéressées. Le conseil est favorable à la mise en place de cette animation.

GUEZOU Alain

HAIZE Pascal

GUILLON Michel

BERNARDIN Didier

MARTIN Marie-Laure

LEMOUTON Yves

VERNIER Martine

VOISIN Françoise

HENRARD Jean-Philippe

FONTENEY Emmanuel

LEDOUX Didier